

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE DES LOGES-EN-JOSAS

A - Contexte communal	1
B - Contexte supra-communal.....	3
C - Contexte économique	3
D - Contexte patrimonial et architectural.....	4
E - Contexte environnemental.....	5
F - Risques naturels.....	6
G - Enjeux communaux	6

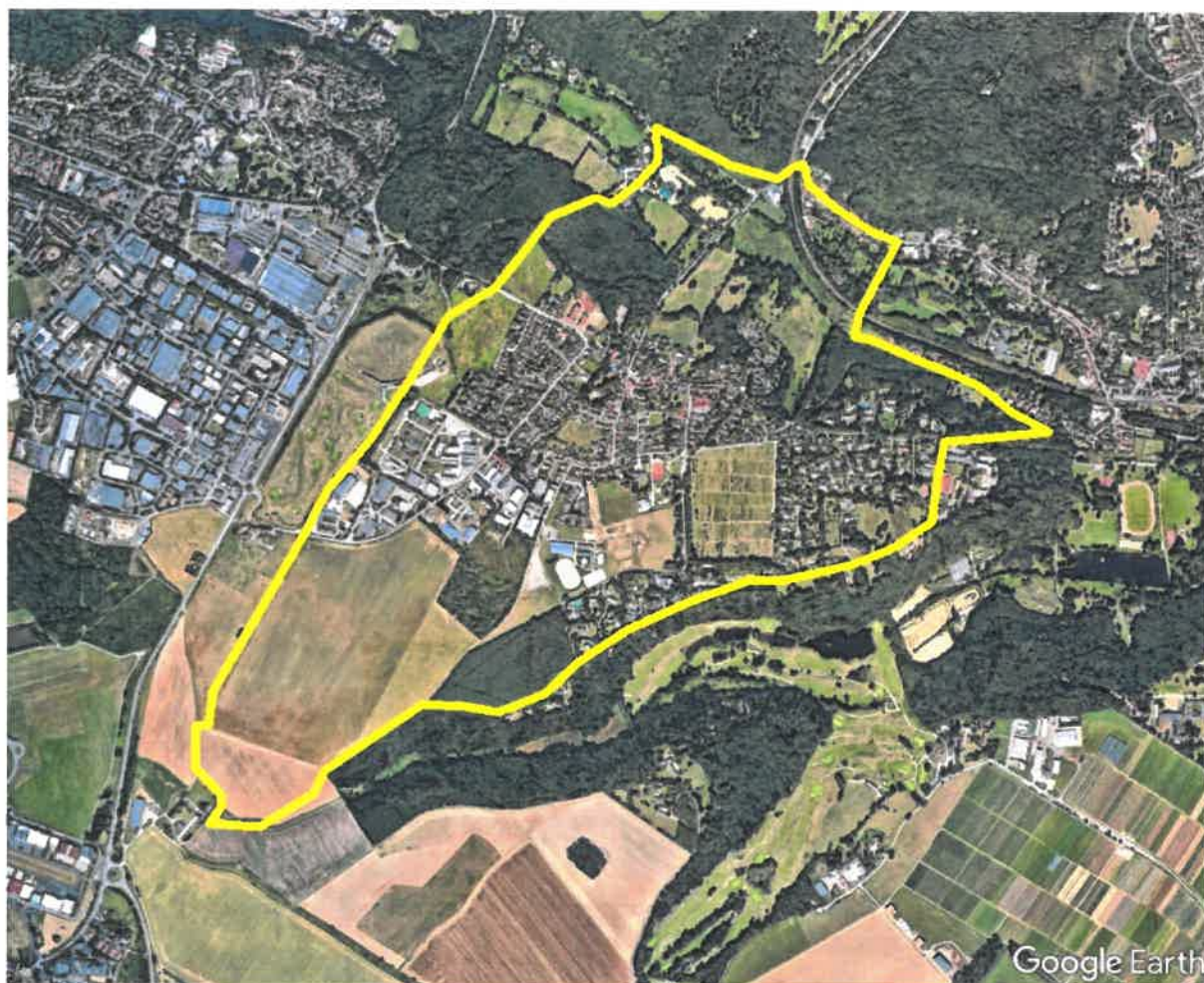


Photo satellite (Source : Google Earth)

A - CONTEXTE COMMUNAL

La commune rurale des Loges-en-Josas comptait une population de 1567 habitants au recensement de 2016, structurée comme suit :

- Moins de 25 ans : 35,5 % (France : 29 %)
- 25 – 64 ans : 47,5 % (France : 50 %)
- Plus de 65 ans : 17 % (France : 21 %)

Le territoire communal a une surface de 2,5 km², soit 250 hectares, pour une densité de 631,9 habitants par km² en 2016 (France : 118,5 habitants/km² en 2016)

La commune des Loges-en-Josas, se trouve dans l'est du département des Yvelines, à quelques centaines de mètres de la limite administrative avec le département de l'Essonne, à six kilomètres environ au sud de Versailles, chef-lieu du département.

Les communes limitrophes sont Jouy-en-Josas du nord-est au sud-est, Toussus-le-Noble au sud-ouest et Buc à l'ouest et au nord.

Située entre la vallée de la Bièvre et le plateau de Saclay, elle a conservé son caractère rural malgré la proximité immédiate de zones urbaines et économiques très développées : Versailles au nord-ouest, Saint-Quentin-en-Yvelines à l'ouest et Vélizy-Villacoublay au nord-est.

La commune est traversée par deux routes départementales. La plus importante est la D 446 qui passe par le quartier du Petit Jouy, fait office de limite avec la commune de Jouy-en-Josas et relie Versailles au nord-ouest à l'entrée de la N 118 (double voies express) à Saclay (91). La D 120, à moindre trafic, traverse la commune d'est en ouest pour relier Jouy-en-Josas à la partie haute méridionale de Buc.

À grande proximité de la limite ouest de la commune, passe à Buc la route départementale D 938 reliant Versailles au nord et Châteaufort au sud. À 3 km au nord du centre-village, l'autoroute A86 est accessible par l'échangeur dit du Pont Colbert et permet ainsi de se déplacer rapidement vers l'ouest et le sud de la région.

Le village est desservi par la gare RER C SNCF de Petit Jouy - Les Loges sur la ligne Massy-Palaiseau - Versailles-Chantiers, ainsi que par un réseau de transport par bus via les réseaux Phébus et SAVAC.

L'aérodrome de Toussus-le-Noble se trouve à deux kilomètres du village.



Carte du réseau routier autour des Loges (Source : viamichelin.fr)

Les Loges-en-Josas recensaient 632 logements en 2016 dont 8,5 % de logements sociaux. La construction en 2019 d'une résidence intergénérationnelle de 57 logements sociaux a permis à la commune de ne plus être considérée comme carencée en logements sociaux.

équipements publics présents sur la commune (communaux et intercommunaux) et éventuellement dans les communes limitrophes : scolaire, sociaux, santé, sportif, culturel ;

La commune dispose d'une crèche, d'une école maternelle et d'une école primaire, regroupés au sein d'un même complexe. En face de ce complexe scolaire et de petite enfance se trouve la bibliothèque municipale.

Les élèves du second degré vont au collège à Buc et au lycée à Versailles. Sur la commune de Buc, il y a le lycée franco-allemand qui accueille (admission sur concours) des élèves du CM 2 à la Terminale. Sur la commune de Jouy-en-Josas, à la frontière communale, sont établis les établissements d'enseignement professionnel et supérieur de Tecomah (métiers de l'environnement) et de Ferrandi (métiers de bouche) alors qu'un peu plus loin sur la commune de Jouy-en-Josas se trouve le site de la prestigieuse école H.E.C.

La commune dispose d'une nouvelle halle sportive au sein d'un parc paysager qui dispose d'un « city stade », de deux terrains de tennis et d'un jardin d'enfants, adjacents à deux terrains de football.

[Le Plan Local d'Urbanisme actuel](#) a été approuvé le 16 décembre 2009, des modifications ont été approuvées le 6 septembre 2012, le 12 janvier 2017 et le 5 juillet 2018 par le Conseil Municipal.

B - CONTEXTE SUPRA-COMMUNAL

La commune des Loges-en-Josas fait partie du canton de Versailles-2 qui comprend également les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Viroflay ainsi que la partie de la commune de Versailles non incluse dans le canton de Versailles-1

Elle appartient à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Celle-ci regroupe 18 communes pour 270.000 habitants, Les Loges-en-Josas se situant dans sa partie méridionale dite de la vallée de la Bièvre et du Plateau de Saclay. La communauté d'agglomération a notamment en compétences déléguées le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, les déplacements, l'équilibre de l'habitat, la politique de la ville, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie. Elle a également la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020, en collaboration sur notre commune avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Vallée de la Bièvre (SIAVB).

C - CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La commune des Loges-en-Josas a une activité économique significative avec près de 800 emplois. Le plus important employeur de la commune est le centre de recherche et développement d'Air Liquide, son plus grand à travers le monde.

Le centre pédiatrique des Côtes est le deuxième employeur de la commune avec un important personnel soignant.

Les zones industrielles et artisanales au sud de la commune, dite de la Porte des Loges et de la Croix Blanche, adjacentes au centre de recherche d'Air Liquide, donne également à la commune un important tissu de petites et moyennes entreprises.

En centre-village, un bar-brasserie-tabac anime la place Louis Grenier, sise entre la Mairie et l'Eglise, alors qu'une épicerie participative promouvant la vente de produits locaux vient de s'établir.

On compte 3 haras sur le territoire communal : le Haras des Côtes, le Haras d'Eloge et le Haras de Vauptain, domicilié à Buc mais dont une grande partie des installations «équestres sont sur notre commune.

Une autre équipement sportif est à cheval sur les Loges-en-Josas et Buc : le parcours de golf dit de Buc-Toussus.



Au sud-ouest de la commune, la zone d'activités industrielles, artisanales et de recherche, entre deux centres équestres et un golf (Source : geoportail.gouv.fr)

D - CONTEXTE PATRIMONIAL ET ARCHITECTURAL

Plusieurs bâtiments remarquables sont présents sur la commune :

- La Porte des Loges, ancienne porte du Domaine de Versailles et monument historique inscrit
- Le Château des Côtes, de style néo-gothique, construit en bordure de la vallée du ru de Saint Marc entre 1872 et 1875 et désormais Centre Pédiatrique privé, à but non lucratif, spécialisé dans la cardiologie
- L'Eglise Saint-Eustache bâtie en meulière et datant du XVIIème siècle

En limite communale, les Arcades de Buc, monument historique classé, traversent la vallée de la Bièvre et avaient une fonction originelle d'aqueduc pour alimenter les eaux des bassins du Château de Versailles.

On peut distinguer 3 éléments géographiques constituant le paysage du village :

- Un plateau, extrémité nord du plateau de Saclay, d'abord agricole puis urbanisé
- Un coteau naturel et boisé (à l'exception du lotissement de la Cocanne)
- La vallée de la Bièvre longée par deux axes anciens de transports : la voie ferrée Grande Ceinture et l'axe routier Versailles-Orsay

Dans l'espace urbanisé communal, on recense 3 principales formes d'habitat et d'architecture :

- Un centre-village dense qui s'étire le long de la Grande Rue et principalement constitué de maisons en pierre meulière bâties avant la deuxième guerre mondiale avec quelques anciennes fermes témoignages de l'ancienne vocation agricole du village réhabilitées en logements (Ferme de L'Hopital, de l'Erable et de la place du Monument)
- Des lotissements pavillonnaires établis du début des années 1970 au début des années 1980 (L'Erable, Porte des Loges, Plein Ciel, La Cocanne, Résidence des Haies, Hameau des Champs)
- De l'habitat résidentiel sur de larges propriétés (Rue des Haies, Rue des Tilleuls, quartier de Midori et des Côtes Montbron) ; le quartier de Midori s'étant établi

E - CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Les $\frac{3}{4}$ du territoire communal sont concernés par une protection concernant la Vallée de la Bièvre, soit à titre du site inscrit institué en 1973, soit à titre du site classé institué en 2000.

En limite du territoire logeois, en contrebas du Château des Côtes, se trouve le parc départemental des Côtes Montbron, espace naturel sensible.

Ainsi, l'ensemble du territoire urbanisé logeois existant et à venir est concerné par un mécanisme de protection, qu'il soit en raison d'un périmètre des abords d'un monument historique ou en raison de la localisation en site inscrit ou classé de la Vallée de la Bièvre.

La géographie et les mécanismes de protection donnent au territoire logeois de nombreux axes de perspectives :

- Sur le plateau agricole de Saclay : depuis la rue de la Croix-Blanche et le chemin du Trou Salé
- Sur le coteau de la Bièvre : depuis le carrefour de la Grande Rue et de la Route des Loges et depuis la rue de la Folie
- Sur la Bièvre et son vallon, depuis le pont enjambant la rivière, rue du Petit Jouy
- L'allée du Château, menant au Château des Côtes, et prolongée par la rue des Tilleuls

De plus, chacune des entrées de village ont un aspect rural, boisé ou naturel.

L'environnement préservé des Loges-en-Josas permet un tourisme local avec de nombreux randonneurs en vallée de Bièvre empruntant les sentiers de grande randonnée n° 11 et dit de la Ceinture Verte d'Ile-de-France. On dénombre également un important passage de cyclistes, les Loges-en-Josas faisant la liaison entre la banlieue sud-ouest parisienne et la vallée de Chevreuse.

D'ailleurs, Les Loges-en-Josas sont au cœur de la 3^{ème} étape (Versailles – St-Rémy-les-Chevreuse) de l'itinéraire cyclable Paris – Mont-Saint-Michel, dite de la Véloscénie ; la Place Louis Grenier offrant à ses voyageurs une pause bien méritée.

Le climat général est océanique avec des vents à dominante ouest. Des vents à dominante est – nord-est sont également possibles lors de la présence d'anticyclones d'Europe Centrale.

L'aérodrome de Toussus-Le-Noble a une circulation notable d'avions légers. Les champs agricoles du sud de la commune sont classés en zone de bruit modéré à fort du Plan d'Exposition au Bruit des aéronefs de l'aérodrome de Toussus-Le-Noble alors qu'une zone de gêne sonore aéronautique correspondant à un indice psophique de 75 s'étend jusqu'au quartier de Midori dans un couloir situé entre le Hameau des Champs et la résidence des Côtes Montbron.

F - RISQUES NATURELS

Les potentielles inondations de la vallée de la Bièvre sont désormais prises en charge par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Bièvre et du ru de Vauhallan approuvé le 10 mars 2020 par un arrêté inter-préfectoral (Yvelines et Essonne).

G - ENJEUX COMMUNAUX

Les projets listés ci-dessous, sont des enjeux communaux d'une particulière importance pour la commune :

- Préservation du contexte rural de l'architecture, de l'environnement et des paysages logeois
- Aménagement d'une zone à urbaniser en cœur d'îlot
- Mise en valeur des entrées de village

